

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Une mutinerie. — La question du Vorarlberg. — Une opinion malencontreuse. — Genève, tête de Ligue. — Le colonel Emile Ruffieux. — Le colonel Sigismond Coutau.

La chronique ne chôme pas ces temps-ci. Mutinerie dans une compagnie d'infanterie saint-galloise, aspiration croissante du Vorarlberg à devenir un canton suisse, les prétentions platoniques du général Maitrôt sur l'Ajoie, la désignation de Genève comme siège central de la future Ligue des Nations, autant d'objets dont aucun, directement ou indirectement, ne saurait laisser l'armée indifférente.

* * *

La mutinerie de Saint-Gall a retenu l'attention moins encore en raison des faits que comme témoignage du trouble qui continue à régner dans les esprits chez nos Confédérés de la Suisse allemande. Les faits sont des plus simples et prouvent surabondamment du relâchement de la discipline dans la compagnie incriminée. Que des soldats en cours d'étape et dans le rang tirent avec leurs cartouches d'exercice, comme des gosses en fête qui jettent des pétards dans la rue, il n'en faut pas davantage pour établir qu'ils sont hors la main. Mais qu'ensuite toute leur compagnie prenne fait et cause pour eux et prétende les affranchir de la juste punition qu'ils ont méritée, cela suffit pour établir que toute la compagnie est hors la main et que ses hommes ne savent plus faire la différence entre une armée et une landsgemeinde. C'est en petit ce que le général de Monkevitz nous montre en grand dans son suggestif ouvrage *La décomposition de l'armée russe*. Le jour où le premier gouvernement révolutionnaire, qui tenait cependant à posséder une armée solide afin de continuer la lutte pour l'indépendance nationale, eut imaginé, par sa proclamation sur les droits du soldat, de remplacer les exigences de la discipline par les principes du libre examen nécessaire aux progrès d'une société civile et démocratique, ce jour-là il condamna l'armée russe à mort et par contre-coup la nation russe. Les soldats de la compagnie saint-galloise en ont agi comme MM. Rodzianko, Goutchkok et C^{ie}.

Cependant, une circonstance étrangère au fait est peut-être plus suggestive encore. Un correspondant de la *Neue Schweizer Zeitung*,— excellente publication qui s'applique à remettre en honneur, en Suisse allemande, le culte de l'indépendance et le sentiment de la démocratie, — tout en blâmant l'indiscipline des militaires fautifs, leur trouve une circonstance atténuante dans la nature du service militaire demandé à leur régiment. Il s'est agi d'un service d'ordre en vue de troubles qui auraient pu se reproduire à Zurich. Il était désirable d'avoir dans les environs une troupe prête à prévenir le désordre éventuel.

Le correspondant du journal suisse-allemand expose que les soldats n'ont pas compris cette nécessité. Il soutient qu'il vaudrait mieux se passer de troupe de surveillance et laisser aux auteurs de désordre l'odieuse d'une agression, quitte à intervenir lorsqu'elle se serait produite ; les soldats comprendraient alors l'utilité de leur mission.

C'est un système, celui de la guérison ou de la répression jugées préférables à la prévention. En général, on admet le contraire : prévenir plutôt que d'avoir à guérir ; et l'on admet aussi que gouverner c'est prévoir. Mais quelque opinion que l'on partage à cet égard, on reconnaîtra qu'il n'appartient pas aux militaires de se mettre à la place des autorités de contrôle politique pour décider de la meilleure méthode de gouvernement. Si les résolutions du Conseil fédéral ou du Conseil d'Etat de Zurich sont jugées blâmables par un peuple mieux informé, il appartient aux Chambres fédérales ou au Grand Conseil de Zurich de le dire, et de prendre la responsabilité des directions à donner à l'exécutif. Quant aux militaires, du chef de régiment au tambour et à l'infirmier, ils doivent obéir.

* * *

La population du Vorarlberg a résolu de trancher par un double plébiscite la question de sa future appartenance nationale. Un premier plébiscite décidera si des démarches seront faites auprès de la Confédération suisse pour demander à y entrer à titre de vingt-troisième canton. Si la réponse est affirmative, la Suisse sera consultée. Après quoi, et au cas d'assentiment de sa part, les habitants du Vorarlberg se prononceront définitivement sur la base du projet d'adhésion qui aura été arrêté d'un commun accord.

Cette procédure paraît être la sagesse même, et de nature à écarter toute équivoque. Avons-nous le droit, en Suisse, d'y opposer un veto de principe ? Cela semble difficilement soutenable. En Suisse

romande, deux objections ont été présentées jusqu'ici. L'une consiste à dire : nous sommes bien ainsi, restons entre nous. L'autre, moins passive, redoute un accroissement germanique qui romprait l'équilibre, d'ailleurs inexistant déjà, des langues.

Que nous soyons bien entre nous, on n'en disconvient pas. Mais la question est de savoir si nous serons moins bien lorsque le Vorarlberg sera aussi entre nous, ou si nous serons, avec peut-être d'autres avantages, tout aussi bien. A raisonner selon l'objection, on aboutit à cette conclusion que la Confédération n'aurait jamais dû dépasser son cadre primitif, et que les Schwytzois, les Uraniens et les gens d'Unterwald se trouvant bien entre eux, il était superflu de leur part d'introduire personne autre dans leur communauté.

Je ne comprends pas davantage l'autre raisonnement. Il ne s'agit pas de savoir si le Vorarlberg est germain ou welche, mais si par ses mœurs politiques, par ses ressources économiques et, d'une manière générale par les sentiments de ses habitants et leur tournure d'esprit, il est d'affinité suisse. Si non, il serait un affaiblissement, et nous devrions le laisser à l'écart ; si oui, il serait un renforcement, et nous aurions tout avantage à le recevoir dans notre union. Lorsque Nicolas de Flue fut consulté par la Diète de Stans, il n'a pas cru devoir distinguer entre Soleure et Fribourg et n'a pas conseillé aux Huit Cantons de se mettre d'accord entre eux pour recevoir Soleure parce qu'on y parlait l'allemand et de rejeter Fribourg parce qu'on y parlait le français. A ce taux-là, et si l'on admettait l'objection, la Suisse romande n'aurait, au fond, pas le droit d'être Suisse.

Il y a plus. La Confédération se présente actuellement au monde, dans la conversation internationale, comme le prototype d'une Ligue des Nations réalisant par excellence le principe du droit des peuples de disposer librement d'eux-mêmes. Mais quand un petit peuple, semblable au nôtre, nous prie de l'accepter au milieu de nous en application précisément de notre principe, nous répondrions que celui-ci ne vaut pas comme article d'exportation.

Vraiment, si le Vorarlberg témoigne sincèrement de son désir d'être Suisse, et s'il n'en doit résulter d'autre inconvénient que celui d'un canton germanique de plus, nous serions d'esprit bien étroit d'y voir un motif de refus. Pourquoi ne pas demander tout d'un temps de supprimer une partie des cantons suisses-allemands afin de rapprocher nos langues nationales de l'équilibre numérique ? En revanche, ce qui pourrait être tenté, ce serait d'obtenir de l'ancien canton de Berne qu'il admît la séparation du Jura ber-

nois. Ce serait une façon de consolider le faisceau romand pour l'avantage de la Suisse entière, qui bénéficierait de la largeur de vue avec laquelle sur les deux rives de la Sarine, Suisses welches et Suisses allemands auraient recherché les bénéfices moraux de la communauté.

* * *

Bien entendu, l'Ajoie ferait partie du nouveau canton. Un général français, le général Maitrot, a proposé aux Suisses de céder cette région à la France, au nom de la géographie militaire, qui y voit une des clefs de la trouée de Belfort. Notre presse a réagi avec cette susceptibilité naturelle aux petites nations qui supportent moins aisément que les grandes des propositions de ce genre, même émises sous une forme purement hypothétique. Car personne ne doute chez nous des sentiments du général Maitrot ; chacun sait qu'il ne nourrit contre la Suisse aucun noir dessein ; il serait même le dernier à les encourager ; il fait de la géographie militaire, voilà tout, sans s'attarder aux sentiments des hommes qui occupent les territoires stratégiques qu'il étudie. Cela est si vrai qu'en échange d'une clef, la clef de Porrentruy, qui tient fermée une porte de la maison de France, il nous en offre une autre, celle de Constance, qui tient ouverte une large porte de la maison de Suisse. Gardons chacun dans nos poches respectives la clef des portes qui donnent accès dans nos maisons, nous dit-il. Du point de vue strictement militaire, rien de plus naturel assurément. Seulement, en pareille matière, le point de vue militaire doit savoir composer avec de ces raisons que la raison n'entend pas.

Le général Maitrot ne doit d'ailleurs pas s'y tromper, et ne s'y trompe pas. Il constate lui-même que la clef de Porrentruy est entre des mains amicales. Il les voit même plus qu'amicales. C'est qu'il nous connaît moins bien que nous ne le connaissons lui-même. Lorsqu'il nous connaîtra mieux, il sera convaincu que nous ne sommes pas de ceux qui oublient leur devoir et que notre résolution a toujours été entière de barrer à des violateurs de notre territoire, qui par là-même deviendraient nos ennemis, les portes qui ouvrent sur les maisons de nos amis.

* * *

Genève paraît devoir être désignée comme siège de la Ligue des Nations. La brochure¹ éditée par la *Revue militaire suisse* a relevé la première des conséquences militaires de cette désignation.

¹ *La Ligue des nations et la neutralité de la Suisse.*

La Suisse abritant l'autorité à proprement parler exécutive de la Ligue, il lui appartiendra de prendre, au cas d'un conflit international, les mesures que cette désignation comporte. Nous n'admettons pas, je pense, que d'autres troupes que les nôtres soient chargées du service de couverture de la capitale de la Ligue pendant la période de tension qui, le cas échéant, peut précéder une ouverture d'hostilités ; et de même, si quelque attaque brusquée devait être redoutée, il nous appartiendrait d'être prêts à y parer. Ainsi se vérifie déjà l'opinion soutenue par une chronique antérieure qu'avant de procéder à des travaux de réforme constitutive de notre armée, il nous faut être au clair vis-à-vis de nous-mêmes sur la politique qui doit être la nôtre.

* * *

Nous avons appris avec chagrin le décès subit du colonel Emile Ruffieux, à La Tour-de-Peilz. Il appartenait à une génération d'officiers d'artillerie romands que l'armée d'aujourd'hui a perdus de vue. Les uns sont morts jeunes, ainsi Georges Rochat et le lieutenant-colonel Edouard Manuel ; d'autres ont dû sacrifier l'obtention des grades supérieurs aux exigences de leur carrière civile. Deux ou trois ont atteint les sommets de la hiérarchie, comme les y préparaient leurs goûts militaires et leur fidélité à l'armée.

Le colonel Emile Ruffieux a été de ces derniers, non sans avoir à supporter les vicissitudes du métier. Elles ne lui ont pas toujours été épargnées, mais il les a supportées avec constance et sérénité.

Le grade de colonel, il l'a gagné dans ces services de l'arrière où il a fonctionné dès avant et pendant la guerre d'une façon prolongée. Il a apporté à son travail un entrain demeuré juvénile et que soutenait son amour pour l'armée et pour le pays.

* * *

Au moment de mettre sous presse nous parvient la nouvelle d'une autre mort, celle d'un officier que les plus anciens de notre armée entouraient de leur respectueuse affection et auquel ils gardaient un fidèle attachement, le colonel Sigismond Ccutau, à Genève. Il est mort le 5 mai, âgé de 86 ans, ayant au cours de sa longue carrière militaire guidé les premiers pas de la plupart des chefs actuels de nos troupes d'infanterie de la Suisse romande et de beaucoup de ceux qui les ont précédés. Fils d'Elisée Coutau, capitaine au 2^e régiment suisse de la Garde royale de Charles X, il avait le métier dans le sang. A vrai dire, il avait débuté par l'étude du droit, obtenant sa licence à la Faculté de Paris. Mais aussitôt après, il jeta la toge aux orties et s'engagea au régiment du prince Alexandre, en Saxe-Weimar. Il y servit pendant sept ans,

jusqu'au grade de premier-lieutenant, avec lequel, rentré en Suisse, il prit rang dans le corps d'instructeurs militaires de l'ancienne organisation des contingents cantonaux. De 1865 à 1875, il fonctionna comme instructeur en chef des troupes genevoises.

L'organisation fédérale le reçut, avec le grade de major, dans le corps des instructeurs de première classe. Tôt après, il fut nommé instructeur en chef de la 1^{re} division, puis de la 2^e. En 1895, il quitta l'instruction et fut nommé commandant des fortifications de Saint-Maurice. En 1898, âgé de 65 ans et breveté colonel depuis 1880, il demanda et obtint sa libération du service personnel. Il emportait, dans sa retraite, les regrets et les vœux d'heureuse vieillesse de tous ceux qui, sous ses ordres et sa direction, avaient trouvé en lui le chef à la fois bienveillant et ferme à qui l'on est heureux de donner sa confiance et son dévouement.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier).

Etat de guerre ? — Organisation actuelle de l'armée. — Organisation future. — Neutralité. — Occupation de l'Allemagne. — La tenue khaki. — L'esprit démocratique dans l'armée.

Période bizarre et incertaine. Ce n'est pas la paix ; ce n'est plus la guerre. Nul pays plus que la Belgique ne se ressent de cet équilibre instable. Le territoire tout entier est encore une vaste « zone d'arrière » avec tout l'encombrement de rigueur, toutes ses réquisitions et même avec tous ses accidents professionnels — si l'on peut ainsi dire — malheureusement répétés : arsenaux qui flambent, dépôts de munitions qui explosent, trains et gares qui sautent, etc.

Dans la population elle-même se manifeste cette instabilité d'équilibre à quoi participent la démobilisation saccadée et partielle de certains composants de l'armée de guerre, et le recrutement des forces nouvelles.

Les cadres habituels de la vie sociale et économique sont encore discontinus et le seront tant que durera l'état actuel des choses. D'ailleurs, il est à prévoir que l'armée future, plus forte que celle d'avant-guerre (pardon, oh ! Société des Nations !), retiendra définitivement nombre d'éléments qu'elle s'est assimilés au cours de ces quatre ans et demi et dont elle ne pourra guère se priver.

* * *

Mais ici nous nous trouvons en présence d'un problème dont

l'un des facteurs principaux nous fait défaut. Que sera dorénavant l'armée belge ? Nul ne le sait. Dans beaucoup de milieux l'on agite déjà la question. Mais les courants d'idées sont divers et contradictoires. Une chose paraît cependant acquise, c'est que l'organisation actuelle ne durera point. C'est l'avis de plusieurs officiers habituellement bien renseignés et soucieux de l'avenir militaire du pays. Pour eux, armée active, armée de réserve et service national devront être établis d'après un large plan nouveau, synthétiquement étudié.

La formation actuelle est née en pleine guerre. Elle se ressent très fortement des circonstances qui ont imposé peu à peu son adoption par une série d'adaptations successives et aussi d'imitations. Certes, elle s'est prêtée aux nécessités des derniers mois de la lutte. Et il faut en féliciter non seulement ceux qui la firent adopter, mais aussi et surtout ceux qui surent en tirer si vaillamment parti. Toutefois, on ne peut méconnaître les reproches techniques qu'on lui oppose et auxquels il faudrait en tous cas remédier : je ne citerai ici que certains chevauchements d'autorité, certaines multiplications d'échelons hiérarchiques dont l'utilité n'apparaît guère évidente et certains défauts d'équilibre dans la composition d'unités mixtes. Nous n'insisterons point puisque aussi bien tout cela est provisoire et devra céder bientôt à une organisation définitive.

* * *

Quelle sera celle-ci ? Elle devra dépendre en partie des enseignements de la guerre, en partie des effectifs et du matériel mis à la disposition du commandement militaire par la nation belge. Tout fait prévoir que ces effectifs seront suffisants pour réaliser une armée puissante et sérieusement entraînée. La leçon de 1914 porte ses fruits. Le peuple tout entier est décidé à entretenir désormais une force suffisante pour participer avec succès à défendre le pays contre toute agression nouvelle. Cette volonté est générale. Il a été facile de s'en convaincre dans les diverses réunions et congrès politiques tenus depuis l'armistice. L'idée même du maintien de la neutralité n'est plus défendue en Belgique que par un seul homme, qui fut d'ailleurs toujours un ennemi de l'armée et que l'on est révolté de voir encore pénétrer dans le Palais de la Nation. Il faut reconnaître que ce politicien néfaste, le seul qui osa parler, en 1914, de composer avec l'envahisseur, nous vient originairement de Prusse !

* * *

Un élément qui influera sans doute aussi sur la composition et l'organisation de notre armée sera le contingent que l'on nous

demandera de fournir à l'occupation des territoires allemands. Car il semble bien définitivement décidé aujourd'hui que des forces belges proportionnellement importantes participeront à cette occupation.

Actuellement, deux divisions d'armée coopèrent simultanément à la formation du front allié en Allemagne. L'évolution ultérieure des événements décidera de l'importance de cette participation dans l'avenir. Mais en tout état de cause notre état-major prévoit que, pendant une longue période encore, une bonne partie de notre armée sera de garde près du Rhin. Probablement — d'après les évaluations moyennes — un quart environ de nos forces y sera employé. A considérer ce qui se passe aujourd'hui, il semble que l'adaptation à cet état de choses sera bientôt acquise. Et la relève périodique par divisions vers le front du Rhin se fera sans plus de heurt que les relèves fréquentes au front de bataille, tant pour l'armée elle-même que pour tout ce qui, dans la population, la touche de près.

* * *

Le contact entre l'armée et le reste du pays se fait maintenant de plus en plus intime. Pendant les premiers mois qui suivirent la rentrée en Belgique, malgré les fastes de la réception, il semble qu'il régnait entre la population civile et les militaires une sorte de contrainte légère, comme entre proches que les circonstances ont tenus pour longtemps séparés. L'on accueillait avec joie et reconnaissance ces soldats qui avaient délivré nos provinces et dont on était très fier ; mais en même temps l'on regardait avec une curiosité mêlée d'un peu d'étonnement ces régiments à l'uniforme tout nouveau, ces masses puissantes et résolues que l'on n'avait pas connues avant la guerre. Depuis lors, on s'est familiarisé avec cet aspect de nos troupes ; le peuple a retrouvé dans ce guerrier modernisé, uniformisé, son « jass » d'autrefois. Et les dernières grandes revues, passées à l'occasion de la fête du roi, ont prouvé par l'enthousiasme débordant de la masse, à Bruxelles comme en province, l'affection et la gratitude vraiment populaires envers l'armée.

* * *

Elles ont également prouvé que tout le monde est désormais acquis à la tenue unique de teinte khaki. L'on sait que, pendant longtemps la majorité des Belges, la majorité des soldats, et même grand nombre d'officiers influents tenaient traditionnellement aux uniformes anciens, dont certains étaient d'ailleurs parfaitement ridicules. Plus tard, quand il fallut bien admettre la stricte néces-

sité, en campagne, d'un vêtement pratique et surtout peu visible, force fut bien d'accepter pour la guerre la tenue nouvellement adoptée. Mais beaucoup se réservaient de réclamer, pour la vie de garnison, pour les revues et sorties d'apparat, les anciens costumes multicolores, plumets, panaches, aiguillettes, etc., etc. Ceci ne peut surprendre ceux qui connaissent le goût historique de la Belgique pour le faste et la somptuosité, la richesse de ses cortèges, la splendeur voulue de ses décors. Mais cette fois la raison a fait céder la tradition et la fantaisie. L'armée sera définitivement en uniforme, et en uniforme khaki, aussi bien à la caserne qu'en guerre ou aux manœuvres, en ville et aux fêtes officielles que dans les camps et au travail. A peine admettra-t-on quelque ornementation à la coiffure pour ce qu'il est convenu d'appeler la « grande tenue ».

Et croyez-moi, c'est un grave problème résolu !

* * *

Un dernier mot, avant de terminer cette chronique, pour signaler une heureuse manifestation de l'esprit démocratique qui se généralise dans toutes nos institutions et s'impose même dans notre organisation militaire, dans la mesure compatible avec les besoins de l'ordre et de la discipline la plus rigoureuse.

Les officiers supérieurs sont couramment appelés, à titre consultatif s'entend, à émettre leur avis sur des sujets parfois de première importance et relatifs aux questions les plus diverses : ravitaillement, habillement, armement, technique générale ou spéciale, règlements organiques, etc., etc. Pour qui sait combien nos officiers vivent près de leurs troupes et entendent volontiers l'opinion de leurs hommes, c'est dire combien cette consultation est pratiquement générale et réellement démocratique. Instaurée tranquillement et sans inutile tintamarre, cette pratique a reçu définitivement la consécration officielle puisqu'elle se réalise maintenant par la voie des O. J. (Ordres journaliers).

Ceci serait à rapprocher des décisions prises par le Congrès socialiste de Pâques et approuvant une collaboration de tous les éléments du pays à son gouvernement. On a toujours aimé, en Belgique, le « juste milieu »...

Mais ceci n'est plus du domaine de la chronique militaire.

